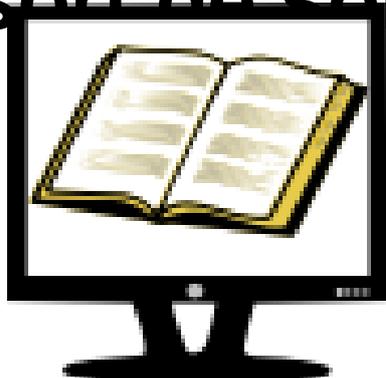


<http://snetap-fsu.fr/Reconnaissance-du-role-de-CP-des.html>



Reconnaissance du rôle de CP des Professeurs documentalistes : la DGER sort de son silence ... mais ne



être entendue

Date de mise en ligne : vendredi 3 avril 2015

- Nos Actions - Les Communiqués -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Une victoire "à l'arrachée" : suite à la persévérance des représentant-es du Snetap-FSU, les collègues conseiller-es pédagogiques ont finalement reçu l'intégralité du paiement de leurs heures supplémentaires à égalité de droit avec les enseignant-es des autres disciplines !

Depuis le mois de novembre les élues catégorielles, relayées par les élu-es en [CAP](#) et le secrétariat général du Snetap-FSU, dénoncent l'absence de rémunération des professeurs documentalistes pour leur mission de conseillers pédagogiques auprès des stagiaires issus des concours externes.

Depuis maintenant 6 mois le Snetap-FSU interroge la [DGER](#) sur la question du paiement des [HSA](#) des profs docs. Il est intervenu à plusieurs reprises et dans différentes instances :

* [CTEA du 27 novembre 2014](#)

* [CAP des PCEA du 25 novembre 2014](#)

* [CAP des PLPA du 28 novembre 2014](#)

* [CTEA du 27 janvier 2015](#)

En réponse à chacune de nos interventions l'administration est restée campée sur son analyse d'absence de "véhicule juridique" pour débloquer la situation ; argumentaire que réfute le Snetap-FSU.

Si dans le même temps la DGER a toujours assuré qu'elle trouverait une solution pour pallier cette situation et permettre le paiement des HSA pour les collègues concernés, elle n'avait jamais communiqué en direction des agents concernés pour les informer de la situation et ceci malgré nos demandes répétées.

Monsieur Philippe CUCCURU, Sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la DGER, a enfin entendu l'inquiétude et la colère des enseignants documentalistes et leur a fait parvenir cette semaine une réponse écrite par le biais des directions d'établissement.

Il rappelle dans son message qu'il travaille encore pour trouver une solution afin de rémunérer le travail de conseiller pédagogique notamment au travers peut être d'une prime de Tutorat identique à celle en application à l'Éducation Nationale.

Si cette première réponse était importante pour autant elle ne peut nous satisfaire.

Il semble qu'à cette heure les propositions de la DGER restent encore des solutions non pérennes ce qui n'est pas acceptable.

De plus pour le Snetap-FSU le rappel, dans ce message, de la particularité du statut des profs doc ne peut être une fin de non recevoir.

Le Snetap-FSU réitère donc dès aujourd'hui sa demande urgente de rendez-vous auprès de la Sous direction EDC sur ce point spécifique afin de reprendre un certain nombre de ses propositions.